

Morts à la peine...

On lit dans le *Bien-Etre Social* un article [néchrologique] dont nous extrayons les principaux passages. C'est quelque chose d'horrible que le martyre de ces deux jeunes hommes. Hommes, leurs frères, les frères de tous ceux qu'on assassine ainsi, serez-vous donc toujours sourds à la voix du sang ?...

Rendons les derniers devoirs à nos frères, à nos pauvres frères qui tombent chaque jour victimes de leur foi républicaine.

Partout, à travers le monde, la terre et les flots leur servent d'ossuaire et la lâcheté des hommes les couvre d'un double linceul d'indifférence et d'oubli.

Les deux derniers martyrs que l'on vient de coucher dans la tombe, avaient été jetés, tout enfants, dans les prisons de M. Bonaparte, "le protecteur des libertés de l'Italie."

Le premier, pauvre jeune homme chétif dont l'échine avait été tordue par une maladie d'enfance, âme grande dans un corps difforme.

Lorsque la nouvelle de l'attentat¹ vint saisir le citoyen Prévereau, il sauta sur son fusil et courut s'accoter aux hommes courageux qui ne voulaient point laisser violer la France sous les genoux d'un despote.

Prévereau avait vingt ans ; il fut jeté au bagne, et pendant trois années, le malheureux fut rivé à la chaîne d'un forçat par ordre de M. Bonaparte, "le protecteur des libertés italiennes."

En sortant du bagne le jeune martyr fut enseveli dans les cachots du Mont-Saint-Michel — la prison maudite ! — Là, il passa encore deux années, et lorsqu'il fut malade, bien brisé, prêt à rendre son dernier souffle de vie, "l'administration" impériale le fit transférer à Belle-Ile-en-Mer. Lorsque cette dernière prison fut dissoute, Prévereau fut replongé au Mont-Saint-Michel.

C'est là qu'il vient de mourir, le corps décomposé par la maladie, les privations, la douleur...

Mariette avait 17 ans. C'était un ouvrier actif, laborieux, d'une conduite irréprochable. Nourri dans la haine de l'oppression, son cœur bondissait au souvenir du monstrueux attentat de décembre. Le 5 Juin 1853 il fut pris, les armes à la main, aux abords du théâtre de l'Opéra-Comique où devait se rendre, ce soir-là, sa majesté M. Bonaparte, "protecteur des libertés de l'Italie."

Mariette fut condamné à la transportation. Mais pour l'enseignement de tous et pour justifier une fois de plus la légitime horreur qu'inspire un régime de boue et de sang, il est utile de raconter les tortures que la lâcheté des modernes inquisiteurs fit subir à cet enfant pendant sa prévention.

Dans sa cellule de Mazas, — une tombe avec des yeux d'espions collés à chacune de ses parois, — on venait prendre le pauvre garçon au milieu de son sommeil on le forçait à s'habiller à la hâte, en l'avertissant qu'il marchait à son dernier supplice. Un quart d'heure plus tard, lorsqu'on le ramenait dans sa cellule, sous prétexte que l'on venait de surseoir à son exécution, le malheureux captif, les sens affolés, par tant de poignantes émotions, trouvait une tête de mort déposée dans un coin de son cachot. On le laissait ainsi, livré à de lugubres pensées et travaillé par la fièvre de l'hallucination, jusqu'au moment où le juge d'instruction le faisait prendre pour lui infliger un autre genre de torture, en essayant d'en faire un "révélateur."

Les hommes forts, qui ne connaissent point les terreurs de l'isolement absolu, mépriseront et riront de cette déplorable mise en scène, de tous ces procédés macabres à l'usage du gouvernement de M. Bonaparte "le protecteur des libertés de l'Italie."

¹ Le coup d'état du 2 décembre 1851.

Mais un pauvre enfant dont la vie n'est point faite, dont l'esprit n'a pas encore eu l'occasion de tremper ses ressorts dans les eaux des grandes luttes, meurt ou devient fou dans cet enfer bonapartiste.

Après six années d'une cruelle prison, [Marriette] vient de mourir au Mont-Saint-Michel.

[*Le Libéraire, Journal du Mouvement Social*, 2^{ème} année, n° 14, 15 juin 1859]